

Dernière mise à jour: 10 mars 2020

Questions et réponses

COVID-19

Q1. Qu'est-ce qu'un coronavirus? Qu'est-ce que COVID-19?

R1. Les coronavirus sont une grande famille de virus qui circulent à la fois chez l'humain et des animaux. Les coronavirus humains sont courants et sont généralement associés à une maladie bénigne, similaire au rhume et se propagent facilement. Il existe cependant des souches de coronavirus qui sont transmises des animaux aux humains, qui ont causé des maladies plus graves dans le passé, comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO). Celles-ci ont tendance à avoir plus de difficulté à se transmettre d'une personne à l'autre.

Votre risque de maladie grave peut être plus élevé si votre système immunitaire est affaibli. Cela peut être le cas pour:

- les personnes âgées
- les personnes atteintes de maladies chroniques comme le diabète, le cancer, les maladies cardiaques, rénales ou pulmonaires chroniques

Le 31 décembre 2019, les autorités sanitaires chinoises ont identifié un nouveau coronavirus (appelé "COVID-19") à travers une série de cas de pneumonie signalés à Wuhan, en Chine.

On pense que ce nouveau coronavirus est originaire d'animaux.

Q2. Quels sont les symptômes de COVID-19?

R2. Les symptômes de COVID-19 incluent :

- Fièvre
- Toux
- Douleurs musculaires et fatigue
- Difficulté à respirer

Moins fréquemment: maux de gorge, maux de tête et diarrhée ont été rapportés.

Les patients plus âgés et ceux souffrant de maladies chroniques peuvent être plus à risque de maladie grave.

Si vous avez été dans la province de Hubei, en Chine ou en Iran au cours des 14 derniers jours ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne atteinte de

COVID-19, mettez-vous en isolation et contactez le Bureau de Santé Publique de Toronto au 416-338-7600 dans les 24 heures suivant votre arrivée à Toronto. Des informations sur l'auto-isollement sont disponibles dans la section ci-dessous sous-titrée «Autres Ressources».

Si vous avez été dans une région visée par un [avis de santé aux voyageurs](#) pour COVID-19 (autre que la province de Hubei ou l'Iran) et que vous développez des symptômes de l'infection à la COVID-19, évitez tout contact avec d'autres personnes et appelez votre professionnel de la santé avant de vous rendre à son bureau.

Q3. Est-ce que COVID-19 peut se transmettre d'une personne à une autre?

R3. Les coronavirus peuvent se transmettre à travers des gouttelettes lorsqu'une personne qui a le virus tousse ou éternue, de la même manière que la grippe et d'autres maladies respiratoires.

Certains virus sont très contagieux, tandis que d'autres le sont moins. On ne sait pas encore avec quelle facilité COVID-19 se transmet d'une personne à une autre.

Q4. Combien de temps après avoir été exposé à la COVID-19, les symptômes se manifestent-ils ?

R4. L'organisation Mondiale de la Santé indique que les symptômes peuvent apparaître en seulement deux jours ou aussi longtemps que 10 à 14 jours après avoir contracté COVID-19. Cette période peut également être affinée à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Q5. Comment COVID-19 est-elle diagnostiquée ?

R5. Il est diagnostiqué par un professionnel de la santé sur la base des symptômes et en utilisant des tests de laboratoire. Les antécédents de voyages sont également importants.

Q6. Que peuvent faire les membres du public pour se protéger ?

R6. En général, les actions préventives quotidiennes peuvent aider à prévenir la transmission des virus respiratoires, notamment:

- Lavez souvent vos mains à l'eau et au savon pendant au moins 15 secondes. Si le savon et l'eau ne sont pas disponibles, utilisez un désinfectant à base d'alcool.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées.
- Évitez tout contact proche avec des personnes malades.
- Restez à la maison si vous êtes malade.
- Couvrez votre toux ou éternuement à l'aide d'un mouchoir, puis jetez le mouchoir à la poubelle.

- Nettoyez et désinfectez les objets et les surfaces fréquemment touchés.
- Si vous avez de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires, consultez un médecin aussi vite que possible et partagez vos antécédents de voyages récents avec votre fournisseur de soins de santé.

De plus, les lieux de travail doivent suivre toutes les politiques et procédures de prévention et de contrôle des infections établies par leur entreprise ou organisation.

Q7. Existe-t-il un traitement pour la COVID-19 ?

R7. Actuellement, il n'existe aucun traitement antiviral spécifique pour la COVID-19. Cependant, de nombreux symptômes peuvent être traités et, par conséquent, le traitement est basé sur l'état clinique du patient.

Q8. Existe-t-il un vaccin pour COVID-19 ?

R8. Il n'y a pas de traitements spécifiques pour les coronavirus, et il n'y a pas de vaccin qui protège contre les coronavirus. La plupart des personnes atteintes d'une maladie au coronavirus humain commun se rétablissent d'elles-mêmes.

Si les symptômes s'aggravent par rapport au rhume ordinaire, consultez votre professionnel de santé. Il peut soulager les symptômes en prescrivant un médicament contre la douleur ou la fièvre.

Vous devriez aussi:

- boire beaucoup de liquides
- vous reposer et dormir autant que possible
- essayer un humidificateur ou une douche chaude pour soulager le mal de gorge ou la toux

Q9. Y a-t-il des cas confirmés à Toronto ?

R9. Au 10 mars 2020, le Bureau de Santé Publique de Toronto surveille 17 cas de la COVID-19. À ce jour, quatre autres cas confirmés ont été signalés à Toronto. Ces quatre personnes se sont depuis remises de leur maladie. Le Bureau de Santé Publique de Toronto continue de travailler avec les collègues provinciaux et fédéraux de la santé ainsi qu'avec les aéroports en réponse à cette situation. Ce dernier cas démontre l'efficacité du système à assurer notre sécurité et prouve et que le risque pour les résidents de Toronto demeure faible.

Q10. Que fait le Bureau de Santé Publique de Toronto en réponse à cette situation ?

R10. Le Bureau de Santé Publique de Toronto continue de surveiller activement cette situation en collaboration avec nos collègues provinciaux et nationaux de la santé et partenaires, notamment les hôpitaux locaux, les aéroports et les organismes communautaires.

Les cas et les cas suspects potentiels de COVID-19 sont désormais à signaler aux autorités sanitaires locales en vertu de *la Loi provinciale sur la protection et la promotion de la santé*. Quand nous sommes informés des cas potentiels, nous faisons immédiatement le suivi directement avec les personnes concernées.

Nous informons ces personnes des risques potentiels pour la santé, en leur fournissant des instructions sur le moment et la façon de demander des soins médicaux, si cela devient nécessaire. Ce travail fait partie du suivi de routine, de Santé Publique, d'un cas de maladie infectieuse.

Q11. Que font les responsables canadiens de la santé publique en réponse à cette situation ?

R11. L'Agence de la Santé Publique du Canada surveille activement la situation de COVID-19. Elle travaille en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé pour évaluer tout risque potentiel pour les canadiens.

En plus des mesures courantes du Canada pour prévenir l'introduction et la propagation des maladies transmissibles dans le pays, l'Agence de la Santé Publique du Canada met en œuvre des mesures supplémentaires. Il s'agit notamment de messages sur les écrans d'arrivée aux aéroports internationaux de Toronto, Montréal et Vancouver, rappelant aux voyageurs d'informer un agent des services frontaliers s'ils présentent des symptômes pseudo-grippaux, et d'une question de dépistage sanitaire supplémentaire qui a été ajoutée aux kiosques électroniques.

Le Canada n'a pas de vols directs depuis Wuhan et le nombre de voyageurs arrivant indirectement de Wuhan est faible. Le gouvernement du Canada ainsi que les provinces et territoires ont mis en place plusieurs systèmes pour identifier, prévenir et contrôler l'introduction des maladies infectieuses graves au Canada et leur transmission à l'intérieur du pays.

Q12. Quelles mesures sont prises à la frontière canadienne ?

R12. Le Canada a mis en place un certain nombre de mesures frontalières courantes pour empêcher l'introduction ou la propagation de maladies transmissibles au Canada.

Des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre, notamment des messages sur les écrans d'arrivées des aéroports internationaux de Toronto, Montréal et Vancouver rappelant aux voyageurs d'informer un agent des services frontaliers s'ils présentent des symptômes pseudo-grippaux. De plus, une question de dépistage médical a été ajoutée aux kiosques électroniques.

Q13. Quel est le risque global de contracter la COVID-19 au Canada?

R13. Le risque pour notre communauté reste faible. L'Agence de la Santé Publique du Canada continue de collaborer avec des partenaires à l'échelle internationale, d'informer, de travailler avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et des autorités de la santé publique en plus de maintenir la préparation du Canada pour identifier, traiter et prévenir rapidement la transmission de cette maladie émergente.

Q14. Quel est le risque pour les canadiens voyageant à l'étranger? Y a-t-il des conseils aux voyageurs concernant l'épidémie de COVID-19 ?

R14. Peu importe où les Canadiens prévoient se rendre, l'Agence de la Santé Publique du Canada recommande de consulter <https://voyage.gc.ca/> Ce site est la source officielle de renseignements sur les voyages par destination, du gouvernement du Canada. Elle fournit des conseils importants pour aider les voyageurs à prendre des décisions éclairées et à voyager en toute sécurité à l'étranger. Comme la situation évolue rapidement, les voyageurs devraient consulter ce site Web ainsi que leur fournisseur de soins de santé avant de voyager.

Q15. Que dois-je faire si j'ai été à l'étranger, et que je développe des symptômes de COVID-19?

R15. Les voyageurs qui sont revenus de la province de Hubei, y compris la ville de Wuhan ou de l'Iran doivent :

- Communiquer avec leur bureau local de Santé Publique dans les 24 heures suivant leur arrivée au Canada
- Rester à la maison et éviter les contacts étroits avec les autres, y compris ceux de leur domicile, pendant un total de 14 jours à compter de la date à laquelle ils ont quitté la province de Hubei ou l'Iran

- Contacter Télésanté Ontario au 1-866-797-0000 ou leur [bureau local de Santé Publique](#) ou encore, appeler le bureau de leur fournisseur de soins primaires s'ils présentent des symptômes de COVID-19
- Appeler avant de visiter un fournisseur de soins de santé pour l'informer des antécédents de voyage et des symptômes (par exemple, fièvre, toux, difficulté à respirer) afin que le fournisseur de service puisse prendre des dispositions spéciales pour voir cette personne rapidement, effectuer des tests et s'assurer que les mesures de contrôle des infections appropriées sont utilisées

Les voyageurs qui sont revenus de régions soumises à un [avis de santé-voyage](#) pour COVID-19 (autres que la province de Hubei ou l'Iran) doivent :

- Se surveiller pour les symptômes de la COVID-19 pendant 14 jours après avoir quitté la zone affectée
- Contacter Télésanté Ontario au 1-866-797-0000 ou leur [bureau local de Santé Publique](#) ou encore, appeler le bureau de leur fournisseur de soins primaires s'ils présentent des symptômes de la COVID-19
- Appeler avant de visiter un fournisseur de soins de santé pour l'informer des antécédents de voyage et des symptômes (p. ex. fièvre, toux, difficulté à respirer) afin que le fournisseur de service puisse prendre des dispositions spéciales pour voir cette personne rapidement, effectuer des tests et s'assurer que les mesures de contrôle des infections appropriées sont utilisées

Q16. Quand devrai-je m'isoler / rester à la maison ?

R16. Vous devrez rester à la maison et vous isoler si:

- Vous avez une confirmation de l'infection à la COVID-19, vous n'avez pas besoin d'être hospitalisé et vous pouvez recevoir des soins à domicile.
- Vous vous faites évaluer par un professionnel de santé pour l'infection à la COVID-19.
- Vous étiez dans la province de Hubei en Chine ou en Iran dans les 14 derniers jours.
- Vous êtes un voyageur qui revient d'une région autre que la province de Hubei ou l'Iran et cette région est soumise à un [avis de santé-voyage](#) pour COVID-19 et vous développez des symptômes respiratoires dans les 14 jours de votre retour: mettez-vous en isolement rapidement et communiquez avec Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, votre [bureau local de Santé Publique](#) ou appelez le bureau de votre fournisseur de soins primaires
- Appelez avant de visiter un professionnel de la santé pour l'informer de vos antécédents de voyage et de vos symptômes (p. ex. fièvre, toux, difficulté à respirer) afin qu'ils puissent prendre des dispositions spéciales pour vous voir

rapidement, effectuer des tests et s'assurer que les mesures de contrôle des infections appropriées sont utilisées

Q17. Dois-je porter un masque pour me protéger contre COVID-19?

R17. Pour les activités générales quotidiennes, il n'est pas nécessaire de porter un masque chirurgical ou N95.

Le Bureau de Santé Publique de Toronto conseille aux résidents de prendre les mesures habituelles pour réduire le risque de grippe et d'autres infections respiratoires:

- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année. . Le vaccin est disponible dans les cliniques et les pharmacies. La vaccination est la meilleure façon de prévenir l'infection grippale.
- Lavez, fréquemment et soigneusement, vos mains avec de l'eau et du savon ou utilisez un désinfectant, pour les mains, à base d'alcool.
- Couvrez votre bouche et votre nez quand vous toussiez ou éternuez.
- Si vous n'avez pas de mouchoir, éternuez ou toussiez dans votre manche ou votre bras.
- Restez à la maison si vous êtes malade.

Le Bureau de Santé Publique de Toronto ne recommande pas aux particuliers de faire des dépenses personnelles pour des articles qui ne sont pas recommandés selon les données de santé.

Q18. Y a-t-il des quartiers ou des communautés à Toronto qui devraient être évités en raison de COVID-19?

R18. Aucun quartier ou communauté de Toronto ne présente de risque quant à la propagation de COVID-19. Certains résidents peuvent penser qu'ils devraient éviter certains quartiers, restaurants, marchés et autres commerces à Toronto en raison des [avis aux voyageurs](#) pour certaines destinations. Les preuves scientifiques ne confirment pas la nécessité de cette stratégie. La crainte de circuler dans certains quartiers ou communautés spécifiques dans notre ville contribue à la stigmatisation et à la discrimination qui sont blessantes et inutiles. La meilleure façon de vous protéger est d'utiliser les stratégies générales de prévention énumérées en R6.

Q19. Que doivent faire les employeurs si un employé retourne au travail après être rentré de Chine ?

R19. Les employés qui ont été dans la province de Hubei, en Chine ou en Iran dans les 14 derniers jours seront avisés par le Bureau de Santé Publique de Toronto de ne pas retourner au travail et de se mettre en isolation pour une période de 14 jours. Il leur est aussi demandé de communiquer avec le Bureau de Santé Publique de Toronto au 416-338-7600 dans les 24 heures suivant leur arrivée à Toronto. Ceux qui

reviennent d'une zone soumise à un [avis aux voyageurs](#) et qui développent des symptômes de COVID-19 sont priés d'éviter tout contact avec les autres et de contacter Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, leur bureau local de Santé Publique ou le bureau de leur fournisseur de soins primaires.

Les employeurs de l'Ontario sont légalement tenus de respecter et de faire respecter le Code des droits de la personne de l'Ontario. Le 28 janvier 2020, la Commission ontarienne des droits de la personne a publié une [déclaration](#) indiquant que: «*toute action discriminatoire contre toute personne ou communauté en raison d'une association avec COVID-19, perçu ou non, est interdite par le Code des droits de la personne de l'Ontario*».

Les employés revenant d'une zone affectée ne devraient faire l'objet d'aucune exclusion ou autre traitement défavorable, car cela pourrait constituer une discrimination en vertu du Code. Les employés qui croient être victimes de discrimination peuvent communiquer avec leur syndicat, le service des ressources humaines et / ou le [Centre](#) d'assistance juridique en matière des droits de la personne (de l'Ontario) au 1-866-625-5179.

Il n'y a aucune précaution particulière que le personnel doit prendre si un employé revient d'un voyage international. En général, les actions préventives quotidiennes énumérées en R6 peuvent aider à réduire la propagation des virus respiratoires.

Q20. Pour protéger la population scolaire contre COVID-19, faut-il demander aux élèves récemment rentrés de Chine de ne pas aller à l'école?

R20. Il n'y a aucune obligation de restreindre la fréquentation scolaire pour les étudiants qui sont récemment revenus d'un voyage international autre que le récent retour de la province de Hubei (en Chine) ou de l'Iran. Les étudiants qui sont récemment revenus de la province de Hubei (en Chine) ou de l'Iran seront invités par le Bureau de Santé Publique de Toronto à rester en isolation à la maison, par mesure de précaution, pendant 14 jours à partir de leur dernier jour de séjour dans la province de Hubei (en Chine) ou en Iran. Il est demandé, aux étudiants qui ont récemment voyagé dans une zone affectée et qui développent des symptômes de COVID-19 d'éviter tous contacts avec les autres et de communiquer avec Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, leur bureau local de Santé Publique ou le bureau de leur fournisseur de soins primaires.

Le 28 janvier 2020, la Commission ontarienne des droits de la personne a publié une copie d'une [déclaration](#) demandant à tous les élèves rentrés de Chine de ne pas aller à l'école (de rester à la maison). Selon la Commission, «*toute action discriminatoire contre toute personne ou communauté en raison d'une association avec COVID-19, perçu ou non, est interdite par le Code des droits de la personne de l'Ontario*».

Il n'y a pas de précautions supplémentaires que les écoles doivent prendre si un élève revient d'un voyage international. En général, les actions préventives quotidiennes énumérées en R6 peuvent aider à réduire la propagation des virus respiratoires.

Q21. Est-ce qu'une tierce personne a besoin de se mettre en isolation? Une tierce personne étant une personne qui est entré en contact avec une personne proche de quelqu'un qui a été diagnostiqué avec COVID-19.

R21. Les contacts des contacts n'ont pas besoin de se mettre en isolation et n'ont pas besoin de prendre des précautions supplémentaires. L'auto-isolement n'est qu'une mesure de précaution recommandée pour les personnes en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 (par exemple une personne vivant sous le même toit), ou pour les personnes revenant de certaines régions soumises à un [avis de santé-voyage](#) pour COVID-19.

Q22. Le Bureau de Santé Publique de Toronto fournira-t-elle des lettres aux personnes qui ont notifié leur école ou lieu de travail qu'ils doivent se mettre en isolation?

R22. Le Bureau de Santé Publique de Toronto fournira des lettres aux personnes qui sont en isolation et qui sont sous sa surveillance.